

DISTRIBUTIE
Bijzondere raadgevende commissie



CRB
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven



VERBRUIK
Bijzondere raadgevende commissie



CCE 2022-1609
CO 3000-14 + DIS + VC 22

Deuxième rapport intermédiaire sur les travaux relatifs à l'e-commerce réalisés au sein de la coupole du CCE

**Bruxelles
05.07.2022**

Table des matières

Introduction	3
1. État des lieux concernant les rapports	3
2. État des lieux concernant les recommandations	4

Introduction

Ce deuxième rapport intermédiaire s'appuie sur le premier rapport présentant les « Facts and figures » de l'e-commerce.¹

L'objectif du présent rapport est de donner un état des lieux des travaux terminés et en cours que le Premier ministre a demandés au CCE dans le cadre de la « E-commerce Strategy 4 Belgium » fin 2021.

La demande a entre-temps été élargie. En effet, une nouvelle demande d'avis a été déposée et une consultation de la vice-première ministre De Sutter a eu lieu ainsi qu'une résolution du parlement à l'initiative de Kathleen Verhelst.

Le large débat lancé par le Premier ministre et les demandes complémentaires sont développés dans le cadre d'une trajectoire flexible. Cette trajectoire doit permettre aux partenaires sociaux de s'informer sur toutes les facettes de l'e-commerce en Belgique de façon approfondie, à travers plusieurs rapports partiels, qui contiendront des chiffres tant économiques, sociaux, qu'écologiques.

Ces rapports partiels approuvés pourront ensuite être utilisés par les partenaires sociaux, au même titre que les avis et rapports que le CCE a déjà produits, pour les aider à formuler d'autres recommandations.

1. État des lieux concernant les rapports

Un premier rapport partiel concernant les « Facts and figures », intitulé « Enjeux du commerce électronique pour le secteur de la distribution », (CCE 2022-1670, voir pièce jointe) a été achevé.

Ce premier rapport donne déjà une bonne vue d'ensemble des forces et des faiblesses de la chaîne de valeur de l'e-commerce en matière d'activité et de nouvelles évolutions ainsi que concernant l'implantation des entreprises.

Un deuxième rapport partiel « E-commerce : Facts & Figures sur l'emploi » est difficilement réalisable en raison du manque d'analyses académiques récentes de l'impact de l'e-commerce sur l'emploi et des données statistiques limitées à propos de l'emploi dans le secteur de l'e-commerce dont disposent les institutions nationales compétentes en Belgique et dans les pays voisins, les Pays-Bas, l'Allemagne et la France. Une comparaison de l'évolution de l'emploi dans les secteurs du commerce (commerce de détail et de gros) actifs dans l'e-commerce et des activités dans les secteurs qui fournissent des services au commerce de détail électronique (secteur logistique et dans une moindre mesure, le marketing et les TIC) devrait toutefois être possible. Nous nous pencherons aussi sur l'évolution des caractéristiques de l'emploi dans ces secteurs.

Entre-temps, sur la base du premier rapport intitulé « Enjeux du commerce électronique pour le secteur de la distribution en Belgique », les membres ont demandé au secrétariat du CCE de produire un troisième rapport. Celui-ci aura pour objectif d'analyser sur le plan de la fiscalité, de la TVA, de la protection des consommateurs, des obligations environnementales (comme Recupel), des normes de production, des retours gratuits, etc. la problématique des conditions de concurrence équitables (« level playing field ») entre les acteurs de l'e-commerce belges et étrangers, ainsi qu'entre les magasins physiques, les « acteurs mixtes » et les « pure players » qui sont actifs en Belgique. En se basant sur ce rapport, les membres formuleront des recommandations spécifiques à ce sujet.

Une fois que les membres se seront appropriés ces rapports, ceux-ci seront utilisés pour la réalisation d'une analyse en « Diamant de Porter ». Dans cette analyse, les conclusions de ces rapports seront compilées avec d'autres informations pertinentes pour parvenir à un diagnostic de l'écosystème belge de l'e-commerce. Ce diagnostic indiquera quels sont les facteurs qui déterminent les forces et les

¹ [CCE 2022-0400](#)

faiblesses de la chaîne de valeur du commerce électronique en Belgique. S'agit-il de facteurs de demande liés aux consommateurs, de facteurs d'offre, de la solidité des entreprises d'approvisionnement et de services, de concurrence et d'interaction dans le secteur ? Comment les entreprises belges se situent-elles par rapport aux stratégies omnicanales ? Les compétences numériques sont-elles suffisamment développées en Belgique et existe-t-il des formations en la matière dans notre système d'enseignement ? Quel est l'état général de l'entrepreneuriat en Belgique et de l'entrepreneuriat numérique en particulier ? Comment l'enseignement et la société appréhendent-elles l'entrepreneuriat ? Quelles sont les stratégies d'innovation dans le secteur de la distribution et dans les secteurs connexes ? Les forces du marché dans le secteur concerné sont-elles suffisamment stimulantes pour innover ? Y a-t-il eu et y a-t-il encore suffisamment de capital-risque disponible pour l'entrepreneuriat e-commerce en Belgique ?

Cette analyse en « Diamant de Porter » (ou ce diagnostic), qui formera la pièce maîtresse des rapports produits, servira de base pour formuler une première série de recommandations sur le développement d'un modèle de revenus de l'e-commerce durable, social et écologique.

2. État des lieux concernant les recommandations

À travers leurs recommandations, les membres souhaitent se concentrer sur les opportunités et les menaces de l'e-commerce et des évolutions numériques. Les partenaires sociaux ont identifié à cet égard plusieurs domaines qu'ils souhaitent aborder, à savoir le changement climatique, dont les problématiques du transport et de la congestion, les nouveaux développements technologiques, la réponse aux crises telles que les pandémies, les défis dans le domaine de l'emploi, la recherche de conditions de concurrence équitables pour les entreprises nationales et étrangères en termes de fiscalité, de TVA, de protection des consommateurs, etc.

Depuis lors, le secrétariat a non seulement travaillé sur les rapports (cf. ci-dessus) concernant le diagnostic des forces et des faiblesses de l'écosystème de l'e-commerce belge, mais aussi à la réalisation d'une première série de recommandations.

Le 12 mai, un premier « Agenda de la durabilité pour l'e-commerce et la logistique belges » (CCE 2022-1130) a été approuvé. À travers cet agenda, les membres répondent à la demande de la vice-première ministre De Sutter à propos du verdissement de la logistique de l'e-commerce. Cet avis décrit un scénario-cadre visant à rendre l'e-commerce belge totalement exempt d'émissions d'ici 2050.

Il s'appuie sur deux avis précédents :

- Pratiques du commerce : Nécessité d'une politique coordonnée pour une logistique de l'e-commerce et un last mile durables (fgov.be)
- Distribution : Une logistique de l'e-commerce et un last mile durables (fgov.be)

En outre, le CCE a reçu deux requêtes supplémentaires concernant l'e-commerce.

La première concerne la consultation organisée à la demande de la ministre de la Poste concernant un avant-projet de loi modifiant l'article 5 de la loi du 26 janvier 2018 relative aux services postaux pour prévoir un pourcentage de travailleurs salariés dans le secteur de la distribution de colis en Belgique. Cette consultation sera traitée dans une commission mixte conjointement avec le CNT.

La seconde porte sur la proposition de résolution relative à l'évolution vers un droit de rétractation durable et équilibré dans le cadre de l'e-commerce. Celle-ci sera traitée par la Commission consultative spéciale « Consommation ».